

ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE COURTELINE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

44-48 rue Georges Courteline
37000 TOURS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

In Extenso

In Extenso Audit

149 Boulevard Jean Jaurès
BP 50126
37301 Joué-les-Tours Cedex

Tél. : 02 47 46 50 10
Fax : 02 47 46 50 49
toussud@inextenso.fr
www.inextenso.fr

ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE COURTELINE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

44-48 rue Georges Courteline
37000 TOURS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

A l'Assemblée Générale de l'Association COURTELINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COURTELINE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 14 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID-19 au cours de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Le respect du principe de séparation des exercices, notamment au niveau des produits d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Joué les Tours, le 20 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes,
IN EXTENSO AUDIT

Représenté par Valérie ROCHARD

COMPTES ANNUELS

Bilan
Compte de résultat
Annexe

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	39 688,97	37 333,10	2 355,87	6 166,13
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	56 785,52	51 300,63	5 484,89	8 336,14
Autres immobilisations corporelles	317 272,71	264 660,03	52 612,68	68 900,26
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	1 200,00		1 200,00	1 352,50
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 100,00		2 100,00	2 479,40
ACTIF IMMOBILISE	417 047,20	353 293,76	63 753,44	87 234,43
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 076,28		1 076,28	2 837,69
Créances				
Usagers et comptes rattachés	160 217,91		160 217,91	116 491,76
Autres créances	318 563,85		318 563,85	428 106,86
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	872 277,57		872 277,57	471 761,60
Charges constatées d'avance	15 268,03		15 268,03	20 046,83
ACTIF CIRCULANT	1 367 403,64		1 367 403,64	1 039 244,74
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 784 450,84	353 293,76	1 431 157,08	1 126 479,17

 Bilan

	Net au 31/08/20	Net au 31/08/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	51 796,84	51 796,84
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	585 724,33	585 724,33
Report à nouveau	-48 106,64	-55 330,91
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 421,70	7 224,27
Subventions d'investissement	4 950,31	5 942,22
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	604 786,54	595 356,75
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	50 000,00	
Provisions pour charges	88 468,00	34 630,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	138 468,00	34 630,00
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 030,28	47 121,53
Dettes fiscales et sociales	356 214,24	207 160,67
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	46 812,44	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	239 845,58	242 210,22
DETTES	687 902,54	496 492,42
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 431 157,08	1 126 479,17


Compte de résultat

	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	1 627 853,83	1 807 410,06
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	491 603,80	485 444,44
Reprises et Transferts de charge	3 592,79	
Cotisations	21 140,00	20 745,00
Autres produits	12 487,04	29 116,83
Produits d'exploitation	2 156 677,46	2 342 716,33
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	304 868,91	368 700,28
Impôts et taxes	82 524,58	81 608,51
Salaires et Traitements	1 222 698,06	1 358 035,99
Charges sociales	402 714,18	489 405,63
Amortissements et provisions	130 336,85	41 023,84
Autres charges	5 082,95	5 513,80
Charges d'exploitation	2 148 225,53	2 344 288,05
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 451,93	-1 571,72
Opérations faites en commun		
Produits financiers	2 008,89	2 225,89
Charges financières	16,55	
Résultat financier	1 992,34	2 225,89
RESULTAT COURANT	10 444,27	654,17
Produits exceptionnels	3 406,04	148 422,41
Charges exceptionnelles	3 428,61	141 852,31
Résultat exceptionnel	-22,57	6 570,10
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	10 421,70	7 224,27

 Contributions volontaires

Contributions volontaires

	du 01/09/19 au 31/08/20 12 mois	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	
Ressources			
Bénévolat			
Prestations en nature	381 996	392 964	
Dons en nature			
Total	381 996	392 964	
Emplois			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services	381 996	392 964	
Prestations			
Personnel bénévole			
Total	381 996	392 964	

Comptes annuels

Annexe

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus entraînant un confinement du 17 mars 2020 au 11 mai 2020.

L'association Courteline a été contrainte d'arrêter la quasi totalité de son activité pendant cette période. Il en résulte une baisse des prestations de 10% par rapport à l'exercice précédent.

Cette baisse est limitée :

- Pour les activités de loisirs, par le soutien des adhérents, qui en majorité n'a pas demandé le remboursement de la cotisation,
- Pour le Marché Public des accueils d'enfants, par le soutien de la Ville de Tours qui a pris en charge les frais fixes de cette période de confinement (reste à charge) dans le calcul de la prestation,
- Pour l'action sociale, les subventions ont été maintenues intégralement.

En compensation, la société a bénéficié d'aides mises en place par l'état pour aider les entreprises particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie du COVID-19 et par les mesures de confinement : l'activité partielle a été accordée pour les salariés.

Par ailleurs, une provision a été constituée à hauteur de 50 000€ pour faire face aux charges attendues liées à cette crise sanitaire.

Autres éléments significatifs

Pour rappel, les changements suivants étaient intervenus au 1er septembre 2018 :

- A partir de la rentrée scolaire 2018, l'organisation de la semaine scolaire est revenue à la semaine de 4 jours. En conséquence, les T.A.P et A.M.M avaient été supprimés.
- Parallèlement, un nouveau marché de prestations ALSH et AEMS avait été signé avec la Ville de Tours pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 août 2022. Ce nouveau marché ne concernait plus que 2 lots contre 3 exploités antérieurement. En effet, le lot n°4 Mirabeau/Velpeau avait été attribué à un autre opérateur.

Par ailleurs, la convention d'objectifs avec la Ville de Tours concernant le centre social avait été renouvelée pour la période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2022.

Règles et méthodes comptables

Présentation de l'annexe

Désignation de l'association :
SOCIO CULTURELLE COURTELINE

L'association Courteline a pour objet d'effectuer des actions sociales, éducatives et culturelles.

- L'action sociale : Elle participe à la lutte contre le processus d'exclusion et d'isolement et travaille à sa prévention en créant une démarche solidaire. Elle contribue au renforcement du lien social des habitants du quartier en leur permettant d'avoir une place d'acteur dans la vie de la cité.

- L'action éducative : Elle favorise la formation à l'autonomie et la démarche citoyenne des individus tout en tenant compte des aspirations et des projets de chacun.

- L'action culturelle (sport et loisirs) : Elle participe à la découverte d'activités intellectuelles, artistiques et sportives, contribuant ainsi à l'épanouissement personnel en partant d'une démarche individuelle ouvert en direction d'autrui, renforçant le lien social.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 1 431 157 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 10 422 Euros. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement. Il inclut également tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- * Concessions et Brevets : 1 à 3 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- * Mobilier : 1 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation égale au montant de la différence est comptabilisée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagements de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Règles et méthodes comptables

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,68 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2019

 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	41 061,31		1 372,34	39 688,97
Immobilisations incorporelles	41 061,31		1 372,34	39 688,97
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	59 710,23	838,00	3 762,71	56 785,52
- Installations générales, agencements aménagements divers	83 927,90			83 927,90
- Matériel de transport	33 123,23			33 123,23
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	198 081,92	2 711,76	572,10	200 221,58
Immobilisations corporelles	374 843,28	3 549,76	4 334,81	374 058,23
- Participations évaluées par mise en				
- Autres titres immobilisés	1 352,50		152,50	1 200,00
- Prêts et autres immobilisations financières	2 479,40		379,40	2 100,00
Immobilisations financières	3 831,90		531,90	3 300,00
ACTIF IMMOBILISE	419 736,49	3 549,76	6 239,05	417 047,20

 Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 895,18	3 810,26	1 372,34	37 333,10
Immobilisations incorporelles	34 895,18	3 810,26	1 372,34	37 333,10
- Installations générales, agencements et installations techniques, matériel et outillage industriels	51 374,09	3 689,25	3 762,71	51 300,63
- Installations générales, agencements aménagements divers	60 219,11	5 245,87		65 464,98
- Matériel de transport	16 933,64	2 200,00		19 133,64
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	169 080,04	11 553,47	572,10	180 061,41
Immobilisations corporelles	297 606,88	22 688,59	4 334,81	315 960,66
ACTIF IMMOBILISE	332 502,06	26 498,85	5 707,15	353 293,76

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 496 150 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 100		2 100
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	160 218	160 218	
Autres	318 564	318 564	
Charges constatées d'avance	15 268	15 268	
Total	496 150	494 050	2 100
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients, factures à établir	114 660
Sub.expl. à recevoir CG 37	10 090
Sub.expl. à recevoir Caf	27 509
Sub.expl. à recevoir Mairie	73 000
Sub.expl. à recevoir Cap Asso	18 750
Sub.expl. à recevoir Fonjep	11 549
Etat - produits à recevoir	2 909
Divers produits à recevoir	24 988
Intérêts courus à recevoir	1 102
Total	284 558


Notes sur le bilan
Fonds propres**Tableau de variation des fonds associatifs**

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées	51 797			51 797
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	51 797			51 797
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	585 724			585 724
Report à Nouveau	-55 331	7 224		-48 107
Résultat de l'exercice	7 224	10 422	7 224	10 422
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	5 942		992	4 950
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	595 357	17 646	8 216	604 787

 Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	34 630	53 838			88 468
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		50 000			50 000
Total	34 630	103 838			138 468
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		103 838			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 687 903 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 030	45 030		
Dettes fiscales et sociales	356 214	356 214		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	46 812	46 812		
Produits constatés d'avance	239 846	239 846		
Total	687 903	687 903		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Fourn. fact.non parvenues	19 614
Dettes prov./congés payés	47 833
Personnel - autres charges à payer	105 343
Charg.soc./congés à payer	21 050
Charges sociales - charges à payer	35 261
Indem.journ.ss à régulariser	18 671
Indemnités prévoyance à régulariser	379
Etat - autres charges à payer	6 343
Clients avoirs a etabli	46 812
Total	301 306

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	15 268		
Total	15 268		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	239 846		
Total	239 846		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 946 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	180	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	69	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 180	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 414
Subventions d'investissement virées au résultat		992
TOTAL	3 429	3 406

 Suivi des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice se répartissent de la manière suivante:

	31/08/2020	31/08/2019
	N	N-1
PARTICIPATION USAGERS	306 700 €	314 790 €
PRESTATIONS DE SERVICES CAF	261 999 €	274 242 €
<i>Extra</i>	65 784 €	91 005 €
<i>Péri</i>	93 752 €	82 481 €
<i>Ados</i>	6 289 €	4 933 €
<i>Centre social</i>	68 370 €	68 017 €
<i>Autres</i>	27 805 €	27 806 €
PRESTATIONS DE SERVICES MAIRIE	1 045 778 €	1 209 575 €
<i>ALSH</i>	629 457 €	720 386 €
<i>AEMS</i>	416 321 €	489 188 €
DIVERS	13 376 €	8 803 €
TOTAL	1 627 854 €	1 807 410 €

Suivi des subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation de l'exercice se répartissent de la manière suivante:

	31/08/2020 N	31/08/2019 N-1
ÉTAT	96 049 €	81 837 €
RÉGION CENTRE	28 835 €	21 835 €
CONSEIL GÉNÉRAL	33 093 €	35 427 €
VILLE DE TOURS	274 583 €	254 483 €
CAF FAAL	- €	- €
CAF ADOS	333 €	3 168 €
CAF VACANCES SOCIALES.....	420 €	4 000 €
CAF PS JEUNES.....	13 333 €	
ASP- AIDE CUI, EMBAUCHE.....	11 980 €	76 329 €
ASP- ADULTE RELAIS.....	19 349 €	
AIDE APPRENTISSAGE.....		
AUTRES	14 469 €	8 366 €
	491 604 €	485 444 €

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

La rémunération des dirigeants de l'association s'élève à 72 677€ bruts sur l'exercice.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 220 607 Euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 88 468 Euros
- Part des engagements qui ont été contractés au profit de dirigeants : 46 572 Euros

Depuis le 31 août 2020, la provision IFC comptabilisée correspondent aux engagements de retraite pour les salariés permanents nés avant 1975 et non plus 1970 comme antérieurement. Ce changement de méthode prend en compte le faible turnover chez les salariés permanents et la date anniversaire qui n'avait pas été réévaluée depuis plusieurs années.

Le montant des engagements au 31/08/2020 correspondant aux salariés permanents nés avant 1975 s'élève à 120 656€.

La somme de 32 188€ est placée sur un contrat collectif ouvert en 2016.

La provision au 31/08/2020 s'élève donc à un total de 88 468€.

Une dotation a été comptabilisée à hauteur de 53 838€ sur l'exercice.

Effectifs de 2017 à 2020

ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE COURTELINE

Au 31 août 2020, l'association compte 95 salariés, soit 46 ETP

Code profil du contrat	FEMMES				HOMMES				TOTAL			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Animateur ALSH/AEMS (action sociale)	69	68	28	27	37	33	9	13	106	101	37	40
Animateur technicien (action sociale)	7	7	6	4	1	3	4	1	8	10	10	5
Animateur technicien (divers)	7	7	6	9	2	1	1	3	9	8	7	12
Animateur technicien fonctionnaire	1	1	1	1	3	2	2	2	4	3	3	3
Animateur technicien retraité	2	2	1	1	1	1	1	1	3	3	2	2
C.A.E. (action sociale)	13	8	4	0	8	5	0	0	21	13	4	0
C.A.E. (animateur technicien sportif)									0	0	0	0
C.A.E. (sièges sociaux et bureaux)	4	2			2				6	2	0	0
Apprenti		0			1	0			1	0	0	0
Cadre (sièges sociaux et bureaux)	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2
Cadre Forfait annuel en jours		1	1	1	2	2	1	1	2	3	2	2
Agent de maîtrise assimilé cadre	2	1	1	1	1	1	1	1	3	2	2	2
Non cadre (action sociale)	18	17	6	7	7	5	4	4	25	22	10	11
Non cadre (sièges sociaux et bureaux)	6	7	11	10		2	1	1	6	9	12	11
Professeur animateur technicien	4	3	2	2	2	3	2	3	6	6	4	5
Total	134	125	68	64	68	59	27	31	202	184	95	95

Mise à disposition des locaux

La ville de Tours met à disposition de l'association différents locaux :

- 13 rue de la Madeleine : 265 m² (propriété de la ville)
- 44 et 48 rue Georges Courteline : 833 m² (propriété de la ville)
- 9 rue Charles Boutard : 233 m² (propriété de la ville)
- 59 boulevard Preuilley, rez de chaussée : 255 m² (loué à la ville par Tours Habitat)
- 59 boulevard Preuilley, rez de jardin : 238 m² (loué à la ville par Tours Habitat)
- 5 rue Jean Macé : 70 m² (loué à la ville par la Tourangelle HLM)
- 114 boulevard Heurteloup : 602 m² (loué à la ville par la CAF d'Indre et Loire)
- 1 rue Victor Grossein : 42 m² (loué à la ville par Tours Habitat)

Soit un total de 2 538 m².

Ces locaux sont valorisés à 57.53 € le m² pour la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020. Cette valorisation est indexée en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction du second trimestre.

L'association a conclu plusieurs conventions d'occupation des locaux et de partenariat avec différents organismes et associations :

-Mise à disposition gratuite :

- Conseil Départemental d'Indre et Loire
- Flam'n'co
- 2 drôles 2 danses
- CBTP Ludothèque Mirabeau
- Ecole Mirabeau
- Cie Aux Deux Ailes
- UD Jérôme de Filippis
- Leeydi
- Ridoféroce
- Style Li Touraine

- Mise à disposition avec participation aux frais de structure (compte 708300) :

- La Cie Hop'Art
- Ensemble Vocal Jacques Ibert
- Groupe des Aphasiques de Touraine
- De cape et de dés
- Allegro France
- Antrà
- Tuttitrad
- Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours
- Faiseurs de sons
- Les cris de l'écrit
- Cie Interligne
- Cie Grabugeuse
- Ensemble Terza Pratica
- UFCV
- Voice For Gospel